Conseillère / Conseiller en domotique et Smart Home

RÉF | 7865

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Le conseiller Domotique et Smart Home proposera au client une solution domotique filaire et/ou non filaire permettant de centraliser et gérer à distance les aspects liés au confort de l'habitat (éclairage, énergie, rafraîchissement, apports solaire,...)

Programme

Cours professionnels :

Contexte énergétique - évolution technologique; Communication technique et lecture de plan(initiation); Installations électriques résidentielles - notions élémentaires; Concevoir et définir une installation; Système filaire-domotique-protocole "propriétaire" et protocole KNX; Système non filaire, à courant porteur Et IoT. Inter connectivité-système combiné- domotique et IoT; Marketing et relation client.

Pratique professionnelle :

Attention : Le candidat sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.
MAIS, les cours professionnels seront suivis dans un Centre IFAPME.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de coordination et d'encadrement.

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

1 an

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en soirée.

Début Septembre

Coût 365 euros

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

- Etre titulaire d'un certificat attestant que l'intéressé a suivi avec fruit l'enseignement secondaire supérieur général, technique ou artistique ou toute autre formation équivalente ; ou document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.
- Les auditeurs qui ne sont pas porteurs de l'un de ces diplômes ou certificats peuvent toutefois être admis aux cours sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogique de l'IFAPME s'ils sont titulaires d'un diplôme chef d'entreprise de Conseiller Technique PC réseau ou d'un certificat d'apprentissage ou d'un diplôme de la formation de chef d'entreprise dans les métiers (d'installateur en chauffage central, d'installateur sanitaire et de plomberie, d'installateur électricien ou d'installateur électricien résidentiel) ou encore s'ils sont, pour ces métiers, dans les conditions d'entrée en 1ère Chef d'entreprise.

Remarques

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une convention de stage avec un patron-formateur, supervisée par un **délégué à la tutelle** qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise.(Pour une information, ou un conseil, contactez le lors d'une de ses permanences).
Pour obtenir **les coordonnées des différents centres de cours,** consultez le site de l'IFAPME
Date limite des inscriptions : 31/10.

EN PRATIQUE

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

Pour s'informer et postuler

- Pour davantage d'informations concernant les inscriptions, contactez le centre de formation IFAPME.
- Des questions sur les stages ? Rencontrez un délégué à la tutelle (voir les permanences).

Organisme

SFPME / IFAPME - Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
https://www.efp.be/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation